

Comparaison des assurances protection juridique (octobre 2014)

Assurance protection juridique	Dextra	Assista (TCS)	Protecta (Mobilière)	Orion Standard (Zurich)	Fortuna (Generali)	CAP (Allianz)	Coop Protection juridique	National Suisse Basic (Coop Protection juridique)	Axa-Arag	Smile Direct Silver (Coop Protection juridique)	DAS Basic
Prix offre famille*	Fr. 294,00	Fr. 314,00	Fr. 350,00	Fr. 369,60	Fr. 365,00	Fr. 351,80	Fr. 375,00	Fr. 385,10	Fr. 335,20	Fr. 300,00	Fr. 301,50
Prix offre individu*	Fr. 210,00	Fr. 252,01	Fr. 196,00	Fr. 221,80	Fr. 280,00	Fr. 296,10	Fr. 320,00	Fr. 260,00	Fr. 191,10	Fr. 260,00	Fr. 165,00

Couverture de base 60%											
Couverture de base: montant maximum en francs 20%	4,7	3,9	5,3	5,3	4,8	6	4,1	4,1	3,8	3,2	2,5
Suisse	Fr. 300'000	Fr. 250'000 (transports Fr. 300'000)	Fr. 500'000	Fr. 500'000	Fr. 500'000	Fr. 600'000	Fr. 300'000	Fr. 300'000	Fr. 300'000	Fr. 250'000	Fr. 200'000
Montant de garantie en Suisse 50%	4,7	4,3	6	6	6	6	4,7	4,7	4,7	4,3	4
Europe	Fr. 150'000	Fr. 250'000 (transports Fr. 300'000)	Fr. 500'000	Fr. 500'000	Fr. 100'000	Fr. 600'000	Fr. 30'000	Fr. 30'000	CH et pays voisins immédiats Fr. 300'000	Fr. 30'000	0
Montant de garantie en Europe 30%	3,7	4,3	6	6	3,3	6	4,7	4,7	4	2,9	1
Monde entier	Fr. 150'000	Fr. 50'000	Fr. 50'000	Fr. 50'000	Fr. 100'000	Fr. 150'000	Fr. 30'000	Fr. 30'000	0	0	0
Montant de garantie monde entier 20%	6	2,5	2,5	2,5	4	6	1,9	1,9	1	1	1

Couverture des divers domaines juridiques 20%	5,5	4,1	4,3	4,7	3,8	4,7	3,1	2,9	3,4	3,3	3,6
Droit du travail											
Emplois accessoires inclus?	Activité indépendante jusqu'à Fr. 10'000 de revenu brut par an	Uniquement si employé, couverture intégrale jusqu'à Fr. 100'000	Uniquement si employé	Uniquement si employé	Uniquement si employé	Uniquement si employé	Uniquement si employé	Uniquement si employé	Uniquement si employé	Uniquement si employé	Uniquement si employé
Activité à un poste dirigeant incluse?	Oui	Oui, exception CA	Oui	Oui, sauf DG et CA	Oui	Oui	Oui, sauf DG	Oui, sauf DG et direction	Oui, sauf DG	Oui, sauf DG et direction	Oui, sauf DG et CA
Droit locatif et propriété immobilière											
Litiges de droit du voisinage inclus?	Jusqu'à Fr. 100'000	Non	Oui	Jusqu'à Fr. 10'000	Jusqu'à Fr. 10'000	Non	Jusqu'à Fr. 3'000	Jusqu'à Fr. 3'000	Oui	Un conseil jusqu'à Fr. 500	Fortement limité aux

Exclusions	Contrats d'entreprise avec artisans du bâtiment jusqu'à Fr. 150'000	Sous-locataires, copropriétés par étages, time-sharing, contrats d'entreprise	Contrats d'entreprise sur des bâtiments soumis à autorisation	Contrats d'entreprise sur les choses meubles	Néant	Nouveaux bâtiments, ajouts et transformations avec permis de construire	Time-sharing, contrats d'entreprise sur des bâtiments soumis à autorisation jusqu'à Fr. 3'000	Time-sharing, contrats d'entreprise sur des bâtiments soumis à autorisation jusqu'à Fr. 3'000	Oppositions	par an Litiges de voisinage, contrats d'entreprise si un permis de construire est nécessaire, time-sharing	nuisances Contrats d'entreprise sur les biens-fonds
Droit de la famille											
Divorce inclus?	Non, droit à conseils juridiques pour 10 heures par an et par police, conseils dispensés par Dextra Juris	Prestation limitée à Fr. 500 par affaire	Non	Non, droit à médication, conseils jusqu'à Fr. 1'500 par partenaire, seulement tous les 5 ans	Non	Non (médiation en droit matrimonial ou imposition d'une convention de séparation et de divorce Fr. 3'000; délai de carence 1 an)	Non	Non	Non	Non	Non
Litiges de succession inclus?	Non, droit à conseils juridiques pour 10 heures par an et par police, conseils dispensés par Dextra Juris	Prestation limitée à Fr. 500 par affaire	Non	Fr. 500 versés seulement tous les 5 ans	Non	Non, uniquement conseils juridiques pour Fr. 600 et médiation jusqu'à Fr. 3'000	Non	Non	Non, mais droit à des conseils juridiques	Non	Non
Droit du transport											
Trajets professionnels inclus?	Oui, même pour conducteurs étrangers	Légèrement restreint, peu clair	Non, peu clair	Oui	Non, ou peu clair	Oui	Non, ou peu clair	Non, ou peu clair	Oui	Oui	Oui
Commentaire		Ne couvre que le preneur d'assurance; le conducteur à titre privé et commercial; en tant que détenteur uniquement à usage privé	Formulation floue		Formulation «à titre commercial» plaide plutôt pour une exclusion		Formulation «à titre commercial» plaide plutôt pour une exclusion	Formulation peu claire: «à titre commercial» plaide plutôt pour une exclusion			
Droit des assurances / droit des assurances											

sociales											
Exclusions	Néant	Néant	Néant	Néant	Aide sociale, secours, prestations complémentaires	Néant	Couverture maximale Fr. 3'000 en cas de maladie la première année	Couverture maximale Fr. 3'000 en cas de maladie la première année	Assurances de droit public, par ex. AVS, AI, AC	Couverture maximale Fr. 3'000 en cas de maladie la première année	Néant
Droit des contrats											
Litiges de leasing inclus?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non, ou peu clair	Non, ou peu clair	Non	Non, ou peu clair	Non, ou peu clair
Valeur en litige minimale 5%	6	3	6	4	6	6	4	4	4	4	4
Valeur en litige minimale? Si oui, quel montant?	Non	Pour les prestations externes à partir de Fr. 2'000, en dessous uniquement en cas d'action en justice	Non	Fr. 500 pour le reste du droit des contrats	Non	Non	Fr. 300 par ex. pour les litiges des contrats, du travail ou locatifs	Fr. 300 par ex. droit des assurances, droit du travail, droit des contrats	Fr. 300	Fr. 300 dans le droit des contrats	Fr. 600 pour les litiges des contrats, dérogations pour les autres
Commentaire											
Valeur en litige maximale / limitation de couverture 5%	6	4	4	4	3	5	4	3	6	2	6
Oui / non (dans quel domaine juridique)	Non	Droit du travail Fr. 100'000	Droit du travail Fr. 100'000, prêts et contrats de crédit Fr. 50'000	Droit du travail Fr. 100'000	Droit du travail couverture intégrale jusqu'à Fr. 100'000, droit du voisinage Fr. 10'000, droit des associations Fr. 10'000	Droit du travail Fr. 300'000	Droit du voisinage Fr. 3'000	Droit du voisinage et contrat d'entreprise Fr. 3'000	Non	Contrat d'entreprise Fr. 30'000, droit du travail Fr. 30'000	Non
Franchise 5%	6	6	6	6	6	6	6	6	2	6	4
Non / oui (montant)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	15% pour les frais externes, au moins Fr. 2'000	Non	Fr. 500 pour les frais externes
Délai de carence 5%	4	4	4	3	6	4	4	4	4	4	3,5
Délai de carence: non-assuré pendant...	Jusqu'à 60 jours selon le domaine juridique	3 mois pour les litiges contractuels	Jusqu'à 3 mois selon le domaine juridique	Selon le domaine juridique, aucun, de 3 mois à 2 ans	Pas de délai de carence	Jusqu'à 90 jours selon le domaine juridique	Jusqu'à 90 jours selon le domaine juridique	Jusqu'à 90 jours selon le domaine juridique	3 mois	Jusqu'à 90 jours selon le domaine juridique	90 jours à 1 an selon le domaine juridique

Autres critères 40%											
Libre choix de l'avocat 20%	6	6	4	4	4	2	4	4	4	4	4
Oui	Oui	Oui	Restreint	Restreint	Restreint	Fortement restreint	Restreint	Restreint	Restreint	Restreint	Restreint
Droit à des conseils juridiques 10%	6	3	2	2	2	2	2	2	3	2	2
Droit et étendue	Oui, 10 heures d'avocat par an et par police	Oui, avec restriction Fr. 500 par an et par domaine juridique	Conseils dans certains domaines juridiques, max. Fr. 500 par année civile, renseignements téléphoniques pour tous les domaines juridiques	Oui, un conseil unique par cas et par an, max. Fr. 500 dans certains domaines juridiques	Renseignements juridiques par téléphone dans les domaines non assurés, sans obligation juridique, max. 2 heures par affaire	Renseignements juridiques par téléphone, conseils jusqu'à Fr. 600 en droit de la famille, droit fiscal et droit immobilier	Un conseil par an dans les domaines juridiques non couverts, max. Fr. 300	Un conseil par an dans les domaines juridiques non couverts, max. Fr. 300	2,5 heures de conseils par an, soutien juridique en ligne, max. Fr. 500 par an	Un conseil par an dans les domaines juridiques non couverts, max. Fr. 500	Pour les domaines juridiques non couverts, droit à un renseignement par cas
Offres et compréhensibilité des conditions générales 10%	5	4	3	3	3	2	5	3	2	3	2
Commentaire	Bonne fiche récapitulative, durée de 1 an dans l'offre, mais en ligne uniquement possibilité de conclure le contrat, pas d'offre	Durée de 1 an selon les CG, bien lisibles, petit livret, mais il faut aller quand même rechercher les informations	Droit de résiliation annuel dans l'offre, CG très compliquées	Durée de 5 ans dans l'offre, étendue de la couverture compliquée	Durée librement choisie, pas d'offre proprement dite, mais formulaire à cocher, CG très compliquées	Durée de 5 ans, CG peu claires (dispersées, notes de bas de page, encadrés, petits caractères)	Le client peut indiquer lui-même la durée voulue dans le formulaire de proposition; CG bien lisibles, mais questions inappropriées; droit de retrait de 14 jours	Durée de 5 ans dans la proposition; CG lisibles, tableau clair; droit de retrait de 14 jours	Durée de 1 an dans l'offre; mauvaises CG envoyées avec mauvaises conditions, CG peu claires; fourmillement de mots; mélange entre Basic et Optima	Contrat annuel; CG peu lisibles, proposition peu lisible, droit de retrait l'assurance envoie une police plutôt qu'une offre	Durée de 5 ans dans l'offre; contradictions dans les CG (couverture)
Note globale	5,4	4,4	4,2	4,2	4,1	4,0	3,8	3,6	3,5	3,4	3,3
Évaluation globale	Bon	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Insatisfaisant	Insatisfaisant	Insatisfaisant	Insatisfaisant

Échelle: de 5,5 à 6 très bon / de 4,8 à 5,4 bon / de 4 à 4,7 satisfaisant / de 2,5 à 3,9 insatisfaisant / moins de 2,5 mauvais

Classement en fonction de la note globale et du prix pour familles

* Prime annuelle brute, avec droit de timbre, déduction faite des rabais